

Département : ARDECHE

Commune : BESSAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix huit et le douze mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Patrick SARRAZIN, Cédric CHANNAC, Martine DIVOL, Jérôme GAUTHIER, Sylvie CHEYREZY, Anne-Marie PEZZANO, Thierry GINESTE, Francis PANSIER

Absents : /

Secrétaire de séance : Jérôme GAUTHIER

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Compte administratif 2017 - commune**
Le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2017, avec un excédent de fonctionnement reporté de 129 094.62 €
 - **Compte administratif 2017 - assainissement**
Le conseil municipal approuve le compte administratif assainissement pour l'année 2017, avec un excédent de fonctionnement reporté de 6 016.29 €
 - **Tickets restaurant 2018**
Le conseil municipal émet un avis favorable sur la reconduite des tickets restaurants. Le coût unitaire étant de 8€, la participation de la commune s'élève à 50 % de ce montant.
 - **Révision du loyer 2018 logement communal 2^{ème} étage**
Le conseil municipal porte le loyer communal à 332. € soit une augmentation de 3.46 € car l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2017 a subi une évolution annuelle de + 1.05 %
 - **Dossier de DETR – Isolation thermique, phonique et jointoyage des murs de la salle communale**
Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de DETR afin d'obtenir une aide de la part de l'Etat pour les travaux d'isolation thermique, phonique et jointoyage des murs extérieurs.
-
- **Contrat de prestation de services entretien bouches et poteaux incendie**
Cette délibération n'a pas fait sujet de discussion puisque le contrat n'a pas pu nous être transmis à la date du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- L'ancienne station d'épuration de Condoubrie qui choque par sa présence incongrue dans le paysage, mérite que l'on la détruise. Une demande de devis sera faite auprès d'entreprises.
- Le maire informe que la réfection de la toiture de l'église et de la sacristie sera réalisée pour un montant de 4 427.50 €
- Le conseil municipal autorise le maire à effectuer un devis pour l'élagage de l'immense peuplier blanc situé sur la place de la mairie. D'autres travaux d'élagage sont programmés devant la mairie.
- Des prochains travaux sur le mur du cimetière sont prévus pour sa réfection.
- Il est prévu de terminer le goudronnage sur le chemin de Cannassoule. L'allée du Panoramic fera elle aussi en partie l'objet d'un goudronnage.
- Le principe de l'acquisition d'un téléphone portable à destination de l'employé communal est accepté.
- Comme chaque année, la commune accueillera le passage de la 27^{ème} édition de l'Ardéchoise, passage prévu entre le 20 et 23 juin 2018.
- Le maire informe que la pose de 6 panneaux d'affichage fermés et réservés à la mairie a été effectuée.
- La population est invitée à l'inauguration officielle du pôle de services (Parkings relais, gare routière, siège de la communauté de communes et office du tourisme), samedi 31 mars à 11h.
- **Rappel** : Nous vous rappelons que les habitants doivent venir chercher leur numéro d'adressage à la mairie et ce dans les plus brefs délais.

Le Maire
Alain CHAMBON

